



<http://webpehecops.wordpress.com/>



Fédération Nationale des Pêches
de Mauritanie

Projet de Protocole de l'Accord de Partenariat de Pêche Mauritanie – UE: vers une Pêche durable?

Rapport et Recommandations

*Table ronde des acteurs de la société civile mauritanienne
14 et 15 Octobre 2012, Nouakchott*

*Avec le soutien de la Coalition pour des Accords de Pêche Equitables (CAPE)
et l'appui financier de la Société Suédoise de Conservation de la Nature (SSNC)*

Projet de Protocole de l'Accord de Partenariat de Pêche Mauritanie – UE: vers une Pêche durable?

*Table ronde des acteurs de la société civile mauritanienne
14 et 15 Octobre 2012, Nouakchott*

1. Déroulement de la rencontre

Les 14 et 15 Octobre 2012, l'ONG mauritanienne Pêhecops et la Fédération Nationale des Pêches de Mauritanie ont invité des représentants du secteur de la pêche locale et de la société civile mauritanienne à débattre du contenu du projet de protocole de l'Accord de partenariat de Pêche Mauritanie-UE, et de donner leurs recommandations quant à sa mise en œuvre, afin de promouvoir une pêche équitable et durable. 43 participants et 7 observateurs ont participé à la rencontre (*voir liste des participants*).

Le 14 Octobre, les participants ont été accueillis par la secrétaire exécutive de Pêhecops, Yousra Cherif. La rencontre a commencé avec un mot de bienvenue de Mr Sid'Ahmed Ould Abeid, président de la section artisanale de la Fédération Nationale des Pêches de Mauritanie (FNP), suivi d'une brève introduction des débats par Béatrice Gorez, Coordinatrice de la Coalition pour des Accords de pêche Equitables (CAPE).

Les débats, se sont déroulés en français et en hassanyah, et ont été facilités par Jedna Deida, Président du Réseau des journalistes ouest africains pour une pêche responsable (REJOPRAO). Ils se sont centrés sur les questions liées à l'accès aux ressources, au partenariat et à la participation des parties prenantes. Ces thèmes ont été introduits par des présentations préparées par le Dr Ahmed Mahmoud Cherif (Président de Pêhecops) pour les questions de l'accès aux ressources et du partenariat, et par Carlos Aldereguia (Secrétaire exécutif du comité consultatif régional pour la pêche lointaine - CCRPL) qui a détaillé l'exemple de la participation des parties prenantes européennes à travers le CCRPL.

Après les présentations et un débat général, des recommandations ont été élaborées en groupes de travail (un groupe sur l'accès aux ressources, un groupe sur le partenariat/la participation des parties prenantes) et adoptées en session plénière le 15 Octobre. La rencontre s'est terminée avec une visite, pour les participants intéressés, de la plage des pêcheurs de Nouakchott.



2. Echos des présentations et des débats

Les débats se sont centrés sur les changements introduits dans la nouvelle proposition de protocole et les impacts que cela pourrait avoir sur le développement de la pêche mauritanienne, en particulier les communautés côtières et la pêche artisanale.

L'exclusion des céphalopodières est considérée comme étant une avancée importante, car non seulement cette espèce est surexploitée, mais les pêcheurs locaux estiment qu'il existe une capacité de pêche locale suffisante, au niveau de la pêche artisanale et côtière, pour pêcher de façon durable cette ressource. Plusieurs participants ont émis des critiques sur le fait que plusieurs bateaux d'origine chinoise, opérant dans le cadre de l'accord privé entre la Mauritanie et le groupe chinois Poly Hondone, avaient intégré la flotte de pêche aux poulpes, en battant pavillon mauritanien. Ils estiment que cela ne contribuera pas à une gestion et une exploitation durable de cette ressource.

Les nouvelles zones de pêche sont plus éloignées de la côte: les chalutiers pélagiques sont au-delà des 20 miles des lignes de base (isobathe de 100 mètres). Un bénéfice important pour la pêche locale est que cela réduira la fausse pêche (prises accessoires), qui sont estimées très nettement supérieures au taux légal de 3%, et sont constituées notamment par des milliers de tonnes de démersaux nobles, pêchés par la pêche locale. Il a été noté que les autorités mauritaniennes ont pris un décret obligeant toutes les flottes de chalutiers ciblant les petits pélagiques à respecter ces mêmes conditions

Des questions ont été posées sur les problèmes rencontrés par les quelques 3000 marins embarqués sur tous ces bateaux qui sont aujourd'hui sans emploi. Des représentants de la pêche artisanale locale ont précisé que la main d'œuvre manquait dans leur secteur et que, moyennant une formation appropriée, il serait possible d'absorber cette main d'œuvre dans la pêche locale.

Etant donné le développement du marché local pour les petits pélagiques, - souvent le seul poisson accessible pour la population, vu son prix moins élevé-, il a été proposé d'examiner la possibilité de développer une flotte locale de senneurs glaciers côtiers, dont l'objectif serait d'approvisionner ce marché. La clause proposée dans le protocole d'accord visant à débarquer 2% des captures de petits pélagiques pour la population locale a été appréciée positivement. Certains ont toutefois souligné la nécessité d'étudier les impacts que ces débarquements auront sur le prix du poisson pêché par les pêcheurs locaux.

L'éloignement des crevettiers de la côte, tel que proposé dans le protocole, aura également un impact positif important sur les autres ressources côtières, car ces chalutiers font des prises accessoires de plus de 80%.

En matière de compensation financière, les participants ont insisté sur le fait qu'il y avait une partie variable, proportionnelle aux captures faites et qui, à son maximum, - c'est-à-dire si tous les bateaux utilisent les possibilités de pêche négociées-, est estimée à 43 millions

d'euros. Cette somme, supportée par les armateurs, représente pour eux une augmentation importante de leurs coûts. La partie fixe (payée par l'argent public européen) est de 67 millions d'euros (au lieu de 70 millions précédemment) auxquels s'ajoutent 3 millions d'euros pour l'appui sectoriel (au lieu de 20 millions précédemment). Il y a une véritable érosion de l'appui à la politique sectorielle. S'il semble y avoir une raison pour cette érosion, - la faiblesse de la capacité d'absorption, due à la faible capacité de l'administration mauritanienne de gérer ces fonds-, la conséquence en est qu'aucun des projets de grande envergure bien nécessaires à réaliser (infrastructures de débarquement notamment) ne pourra être réalisé avec ce montant.

Certains participants ont commenté l'appui octroyé à l'aire marine protégée du Banc d'Arguin, plaidant pour qu'une plus grande attention soit donnée, à travers cet appui, au développement des populations côtières qui vivent à l'intérieur de cette AMP.

Les risques liés à la non mise en œuvre du protocole ont été évoqués. Du côté mauritanien, le plus grand risque, c'est que le principe de précaution ne soit pas respecté, via, par exemple, la réintroduction de surcapacités de pêche dans la pêcherie de poulpes, sous différents prétextes: renouvellement de la flotte industrielle nationale, développement non maîtrisé de la pêche artisanale et côtière, etc

Du côté européen, le risque principal, c'est la non adoption de la proposition de protocole par le Parlement et le Conseil des Ministres européens ont été évoqués. Par rapport au Parlement européen, les participants ont rappelé que ce protocole va dans le sens des demandes répétées depuis des années par la profession et les ONG nationales mauritaniennes. Il va aussi dans le sens de la résolution votée en 2011 par le Parlement européen sur le futur APP UE-Mauritanie.

Le débat sur la participation des parties prenantes a été introduit par une présentation du Comité consultatif régional pour la pêche lointaine de l'UE (<http://www.ldrac.eu/fr/>), qui rassemble, depuis 2007, des représentants du secteur (capture, transformation, organisations syndicales) et des ONG (environnement, développement) de l'UE. C'est le Conseil des Ministres européen qui a décidé de la création de ce conseil, financé par des fonds publics et la cotisation des membres, et qui vise à une plus grande implication de la société civile et de l'industrie dans les processus de formulation des politiques de pêche

Ce comité consultatif, constitué de 64 organisations membres provenant de 12 états membres de l'UE, conseille la Commission européenne sur les aspects relatifs aux accords de partenariats de pêche avec les Pays tiers, aux Organisations Régionales de Pêche (ORPs) et aux marchés internationaux. Depuis sa création en 2007, 91 réunions ont été organisées, convoquées par le secrétariat, indépendant de la CE, et 56 recommandations ont été faites sur des sujets divers, tant 'internes' à l'Union européenne, - comme la recommandation sur le

3. Recommandations

Nous, représentants des professionnels et de la société civile mauritanienne, appuyons la mise en œuvre rapide du protocole d'accord signé le 26 Juillet 2012 entre les négociateurs mauritaniens et européens. Nous suggérons que les recommandations suivantes soient prises en compte pour la promotion d'une pêche durable et équitable dans la mise en œuvre de ce protocole:

1. Ne pas rouvrir les négociations sur le protocole signé le 26 Juillet 2012 et faire en sorte qu'il soit approuvé tel quel par les instances responsables des deux parties;
2. Les poulpes doivent être réservés exclusivement aux opérateurs nationaux, en particulier pour la pêche artisanale et côtière;
3. Comme prévu par le protocole, le débarquement de l'ensemble des produits de la pêche réalisée dans la ZEE mauritanienne doit être obligatoire, immédiatement pour les démersaux; pour les autres, l'Etat devrait mettre en place rapidement les infrastructures nécessaires au débarquement des unités qui ne peuvent pas l'être dans les infrastructures existantes.
4. La limite du zonage pour la pêche industrielle doit se situer au moins au-delà des 30 mètres de profondeur ;
5. Il faut appliquer le principe de la non-discrimination entre tous les armements étrangers
6. La participation de toutes les parties prenantes doit être assurée avant, pendant, et après les négociations d'accords de pêche pour l'accès des flottes lointaines aux eaux mauritaniennes: des représentants de l'ensemble du secteur de la pêche et de la société civile sont des parties prenantes légitimes;
7. Un conseil consultatif devrait être constitué, impliquant toutes ces parties prenantes , avec une représentation sur tout le littoral. Le conseil consultatif national pour l'aménagement et le développement des pêcheries, créé par le code des pêches et son décret d'application, n'ayant jamais fonctionné, cela laisse un grand vide institutionnel;
8. Il doit y avoir une totale indépendance de ce comité et une obligation des autorités de consulter et prendre en compte les avis des parties prenantes dans ce cadre;
9. Il est important pour les parties prenantes de faire le bilan des accords de 1986 à 2012, et d'évaluer les résultats des négociations de tous les accords avec les pays partenaires qui sont impliqués dans la pêche dans nos eaux;

10. Afin de pouvoir évaluer les résultats des négociations avec l'Union européenne, en particulier la clause de non discrimination, la société civile doit avoir les informations sur le contenu des autres accords et conventions avec des pays étrangers;
11. L'appui au Banc d'Arguin à travers l'accord, dans le futur, devra être considéré comme paiement d'un service rendu pour l'écosystème. Il est important de considérer que le Banc d'Arguin est la seule Aire Marine Protégée où vivent des populations côtières. Dès lors, il faut prendre en compte l'avis des populations côtières dans la gestion de cette aire marine protégée. Il est important aussi que l'argent de l'accord destiné au Banc d'Arguin aille avant tout au développement humain et à l'appui des communautés côtières;
12. La participation des acteurs demande une transparence totale. Les autorités doivent rendre publiques toutes les informations relatives à l'accès aux ressources. L'inclusion de la pêche dans l'initiative de transparence des industries extractives proposée par la Mauritanie au FMI doit servir à améliorer cette transparence;
13. Une première priorité de développement dans le cadre d'un partenariat, c'est la mise en place d'un armement glacier de senneurs pour les petits pélagiques, dans un but de création d'emplois et de fourniture de poissons aux transformateurs pour l'approvisionnement du marché local et extérieur;
14. La transformation de poisson pour en augmenter la valeur et la création d'emplois est aussi une priorité de partenariat. Dans ce cadre, un appui doit être donné pour la promotion des produits transformés de façon traditionnelle, y compris par la transmission des savoirs traditionnels;
15. L'appui sectoriel de l'Union européenne doit aller en priorité au financement d'infrastructures, (en particulier l'eau potable et les débarcadères), à la promotion de l'entrepreneuriat féminin dans la pêche;
16. La société civile doit plaider auprès des administrations pour développer l'utilisation des énergies renouvelables au niveau des communautés côtières, ce qui peut créer de nombreux emplois pour nos jeunes;
17. La société civile qui travaille avec les communautés côtières et les professionnels doivent utiliser leur capacité à travailler en réseau avec les parties prenantes des pays de la sous-région et européenne pour faire des propositions visant à mettre en place des partenariats mais aussi pour développer une gestion concertée des ressources migratrices, en particulier au niveau de la CSRP.

Fait à Nouakchott, le 15 octobre 2012

4. Liste des participants et observateurs et contacts

	Nom	Organisation	Email
1	WANE Ibra	CFSC	waneibra@yahoo.fr
2	Md Abdallehi Guelaye	Assemblée Nationale	guelayema@yahoo.fr
3	B Ol M'Bereik	FMM	fmmndb@gmail.com
4	Sid'Ahmed Abeid	FNP – Psdt section artisanale	Abeid11957@hotmail.fr
5	Sid'Ahmed O/ Amar	Capitaine de pêche FNP	fnprim@hotmail.com
6	Moctar Souedisem	FNP	
7	Cheikna	Pêhecops	
8	Ahmedou O/ Beyih	Association expérimentée mauritaniens retraités pêche maritime	aemrpm@yahoo.fr
9	Ahmed Ould Khoubah	FNP	fnprim@yahoo.fr
10	Eidh Ould Bamba	CCPC / FNP	lejoid@gmail.com
11	Elbeigue Dahoud	Mauritanie 2000	elbeiguedahoud@yahoo.fr
12	Sid'Ahmed Habott	Pêhecops	sahabott@gmail.com
13	Harouna Ismael	FNP	harislebaye@gmail.com
14	Abdoulaye D. Sarr	Mauritanie 2000	Idées2009@gmail.com
15	Jedna Deida	Rejoprao	jeddeida@gmail.com
16	Ahmed Mahmoud Cherif	Pêhecops/Psdt	Mahmoud.cherif46@gmail.com
17	Yousra Cherif	Pêhecops/Secrétaire exécutive	Yousra.cherif@gmail.com
18	Cheikh Ould Md	FNP NDB	
19	AbdelKader O/Med Abdallahi	FNP	

20	Issa Moustapha Diop	PCPF	
21	Mariam Cherif	Pêchecops	Ecole.ashbal@gmail.com
22	Mamadou Ican	COPAM/Plateforme	Doro125@yahoo.fr
23	Ahmed Senhoury	PRCM	Ahmed.senhoury@iucn.org
24	Mohamed Vall	WW	mvalibre@yahoo.fr
25	Abdel Kan Md Mr	FNP section Sud	
26	Mohamed O/Mustapha O/ Cheikh	Président des mareyeurs	
27	Djibril Diakhale	FNP Nkctt	diakhaledjibril@yahoo.fr
28	Ahmed Salem O/ Sidi	FNP Nkctt	fnpsectionsud@gmail.com
29	Mohamed O/ Sall	FNP Nkctt	
30	Fewe O/ Ahmed	FNP Nkctt	
31	Ahmed O/ Mahfud	FNP Nkctt	
32	Babah O/ Maatoub	FNP Nkctt	
33	Ahmed O/ Kleib	Psdt ONG APEAH	Ahmedkleib@yahoo.fr
34	M. O/ Aledallese	AMI	
35	Med Mahmoud Dahi	Clean Beach	
36	Amadou Seck	Le Calame	
37	El Hadj O/ Boudadiye		
38	Ahmedou O/ Abderakhmane	ONG Imraguens ASPCI	aspci@yahoo.fr
39	Mohameden O/ Hassen	ASPCI	aspci@yahoo.fr
40	Mohamed Y. Hamel	ASPCI	aspci@yahoo.fr
41	Mohamed Lehbib	Amis des oiseaux (?)	omoctar@yahoo.fr
42	Boubacar Sy	Pam export	pamexport@gmail.com
43	Moh Yahye Ould Hamad	OMASSAPE ong	myhebbba@gmail.com

Observateurs

44	Francisco Mari	Pain pour le Monde (Allemagne)	Francisco.mari@eed.de
45	Carlos Aldereguia	Comité Consultatif régional Pêche lointaine de l'UE (Espagne)	Carlos.aldereguia@ldrac.eu
46	Béatrice Gorez	CAPE (Belgique)	Cffa.cape@scarlet.be
47	Gaoussou Gueye	Secrétaire général CAOPA (Sénégal)	gaoussoug@gmail.com
48	Sebastien Copin	Délégation UE en Mauritanie	Sebastien.copin@ecas.europa.eu
49	Ulf Loewenberg	AEPêches GIZ	Ulf.loewenberg@giz.de
50	M. A. Blosco	Ambassade d'Espagne	mbloscom@magrama.es